



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1053

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet européen Rêve d'Avenir - Participation de la Communauté urbaine**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1053

commission principale : proximité et environnement

objet : **Projet européen Rêve d'Avenir - Participation de la Communauté urbaine**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conscient des enjeux liés au changement climatique, le conseil de Communauté s'est engagé en décembre 2007 à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques sur le territoire de l'agglomération d'ici à 2020 ainsi qu'à porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie.

Plus récemment, par sa délibération en date du 24 septembre 2008, le conseil de Communauté a autorisé monsieur le président à signer, d'une part, la déclaration des maires d'Eurocités à Lyon le 27 octobre 2008, d'autre part, la convention des maires lancée par la Commission européenne pour reconnaître le rôle central joué par les villes et les intercommunalités dans la lutte contre le changement climatique.

Par ces deux déclarations européennes, la Communauté urbaine a confirmé son engagement à lutter contre le changement climatique.

Un projet européen est proposé aux collectivités signataires de la convention des maires pour les aider à tenir leurs objectifs. Il s'agit du projet Rêve d'Avenir dans le cadre du programme de l'Union européenne Interreg IVA (coopération transfrontalière France-Suisse) coordonné, pour la France, par l'association Energie Cités dont la Communauté urbaine est membre.

Le projet auquel il nous est proposé de participer comprend 3 types d'actions :

Développer une centrale de NegaWatts

Cette idée originale part du constat que chaque acteur, qu'il soit citoyen, acteur économique privé ou public ne perçoit pas toujours l'utilité de modifier sa façon de se déplacer, de consommer, de produire dans la mesure où ses efforts pèsent très peu dans les objectifs de réduction auxquels il nous faut parvenir. La centrale de NegaWatts, fondée sur un système d'information géographique, sert à additionner l'ensemble des réductions de consommation d'énergie réalisées sur le territoire et permet ainsi de les rendre visibles.

La Communauté urbaine, en participant au projet Rêve d'Avenir, s'engage sur le territoire communautaire :

- à quantifier et spatialiser les économies d'énergie,
- à mobiliser les acteurs du territoire dans l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation énergétique.

Constituer des pôles d'intérêt et tester l'efficacité des stratégies

Ces pôles d'intérêt permettront aux collectivités participantes d'expérimenter différentes stratégies dont l'efficacité sera testée.

La Communauté urbaine pilotera un pôle d'intérêt relatif à la question de la labellisation des acteurs climat d'un territoire urbain de manière à objectiver et rendre transparents les engagements d'entreprises sobres en carbone ou neutres en carbone.

Les autres pôles d'intérêt proposés portent sur les thèmes suivants : outils de mesure territoriale des gaz à effet de serre, adaptation de l'outil existant Cit'ergie à une véritable stratégie climatique, prise en compte de la problématique énergie-climat dans la planification urbaine.

Une comparaison des expérimentations sera ensuite faite pour proposer aux collectivités les actions les plus efficaces.

Renforcer les liens avec le niveau européen

Il s'agit de faire bénéficier les collectivités participantes d'échanges de savoir-faire avec des collectivités de toute l'Europe.

Le projet rassemble une trentaine de partenaires français et suisses : collectivités locales, institutions, bureaux d'étude, laboratoires de recherche, etc.

Il se déroule sur trois ans à compter de la signature du contrat par la Commission européenne (de fin 2009 à fin 2012).

Le budget prévisionnel total français est de 1,5 M€. Le budget prévisionnel pour 3 ans pour la part incombant à la Communauté urbaine est de 58 280 €. Il se décompose de la manière suivante :

- équivalent temps passé :	23 100 € (116 jours),
- prestation de service :	27 200 €,
- frais de déplacement, de mission, de réception :	7 980 €.

Les dépenses seront financées à hauteur de 63% par la subvention demandée au titre du FEDER (soit 37 000 €). Les 37% restants seront autofinancés par la Communauté urbaine (soit 21 280 €).

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Communauté urbaine doit signer une convention interpartenariale au titre du FEDER ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine au projet européen Rêve d'Avenir dans le cadre du programme Interreg IVA,

b) - le budget prévisionnel de ce projet pour la partie incombant à la Communauté urbaine pour un montant total de 58 280 € en dépenses et 37 000 € en recettes de l'Union européenne,

c) - le remboursement au réel des dépenses de déplacements aux agents sur présentation des justificatifs dans la limite de la ligne budgétée dans le projet,

d) - la convention interpartenariale à passer entre la Communauté urbaine, Energie-Cités et l'Université de Franche Comté.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 à 2012 - comptes 622 800, 625 100, 625 600, 625 700 et 628 780 - fonction 824 - opération 2056.

4° - **Les recettes** correspondantes seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 à 2012 - compte 747 700 - fonction 824 - opération 2056.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.